

SPÉCIAL AVOCATS

DOSSIER DIRIGÉ PAR LAURENCE NEUER

- 136 Les nouveaux avocats sont arrivés!
- 139 La femme, avenir du barreau?
- 142 Destins de maîtres
- 148 Attention aux braconniers du droit!
- 150 Honoraires mode d'emploi



Bruno Robin,
avocat d'affaires.

SANDRINE ROUDEIX POUR LE POINT

* Bronx (Paris) - www.bronx.fr

Les nouveaux avocats sont arrivés !

Panoplie.

Le monde change, eux aussi. Spécialités et méthodes évoluent. Plongée dans un monde trop mal connu.

PAR LAURENCE NEUER

Un homme d'affaires pressé consulte sa montre devant la Bourse de New York. Au-dessus de lui, des fuseaux horaires affichent l'heure à Paris, Shanghai et Sydney. Nous sommes sur la page d'accueil du site d'un avocat fraîchement sorti de l'école, installé dans un 2-pièces avec vue sur cour... Daumier s'en serait donné à cœur joie pour croquer les fanfarones de la génération Y qui posent leur plaque sur la planète Web. Les plus malins se drapent d'un nom de domaine magnétique et de mots clés accrocheurs pour harponner leur clientèle. Ces oiseaux-là aussi font leur nid dans le maquis du barreau, riche de quelque 58 000 membres aux profils aussi différents qu'improbables.

« Au sein de la filière du droit, la profession d'avocat s'impose comme la plus nombreuse et la plus hétérogène », révèle une étude de l'Observatoire du Conseil national des barreaux (CNB). Quel rapport y a-t-il entre l'avocat du grand banditisme et le consultant en fiscalité immobilière ? Le militant en droit social et le spécialiste des transsexuels ? Le défenseur de sans-papiers et l'orfèvre du droit à l'oubli ? Le baroudeur des prétoires



et l'as en restructurations ? De Maître Pathelin à Robert Badinter, l'avocat se conjugue au pluriel. Et ses mille et un métiers se pratiquent en solo ou en groupe, à dominante de conseil ou de contentieux, version généraliste ou dans un secteur de niche. Pas étonnant que les quelque 3 000 diplômés qui sortent chaque année de l'École du barreau se bousculent au portillon.

Et ils ne sont pas les seuls : des profils aussi inattendus que d'anciens médecins, ingénieurs ou inspecteurs des impôts rejoignent également la profession. « L'effectif

le même travail qu'avant, mais en tirant les ficelles dans l'autre sens », avoue Marc Tournoud, qui, après dix-sept ans de carrière dans l'administration fiscale, défend les contribuables frappés par un contrôle. De son côté, l'ex-footballeur stéphanois Gilles Peycelon exerce depuis vingt et un ans dans un domaine lié à la pratique sportive : la réparation du dommage corporel. La robe à épitoge attire aussi des magistrats, enseignants, juristes d'entreprise, parlementaires ou diplômés étrangers.

Portée par une croissance sou-

tenue, la population des avocats a bondi de 42,6 % en dix ans. Les femmes, qui ont largement contribué à cette progression, sont même devenues majoritaires. Un tel engouement laisse-t-il entendre que les marchands de droit ne sont pas affectés par la crise ? « Comme dans les autres domaines, trouver son premier emploi comme avocat est devenu plus difficile », note Pascale Honorat, directrice de l'observatoire du CNB. Mais le métier est encore loin d'être saturé, puisque, selon le CNB, 84 % des diplômés trouvent une collaboration dans les trois mois de leur sortie d'école.

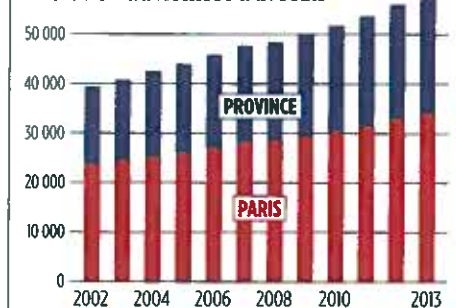
Ce qu'ils choisissent ? Tout dépend des opportunités et des inclinations de chacun. Ceux qui nourrissent des affinités électives envers les plus vulnérables ou qui, mus par des convictions, veulent se brûler les doigts dans le brasier du crime organisé se spécialisent dans le judiciaire et le pénal. Les plus talentueux empruntent la voie royale du concours de la Conférence du stage, qui honore ses lauréats du prestigieux titre de secrétaire de la Conférence. Ce sésame les propulse sur la scène des grands procès criminels.

Niches. D'autres, plus formatés pour le juridique et le travail de dossier, prennent le chemin du conseil aux entreprises. Ils tentent leur chance dans les cabinets d'affaires internationaux, là où la « valeur » de l'impétrant s'apprécie moins à l'aune des talents oratoires que d'une qualification dans un domaine stratégique comme la propriété intellectuelle, les biotechnologies ou l'environnement. Cette hyperspécialisation, rehaussée d'une expérience à l'étranger, d'un diplôme d'école de commerce et d'un bilinguisme sans faille, les propulse dans la cour des grands. Le titre d'associé décroché après des années de stakhanovisme permet aux plus doués d'émarger à des niveaux stratosphériques. Mais gare au revers de la médaille ! L'avocat cantonné à un seul domaine d'expertise risque d'être pris au piège de sa « cage dorée » et peinera à se reconvertir. La polyvalence est en effet l'assurance-vie de l'avocat avec un grand A, celui des réflexes et des solutions aux problématiques transversales de ses clients.

D'ailleurs, la grande majorité des avocats exercent comme généralistes. C'est leur clientèle, de particuliers ou d'entreprises, qui plus tard affinera leurs compétences. Certains se fauillent dans des niches comme le droit de l'Internet, de la santé ou la médiation. Xavier Morin, spécialiste du droit ■■■

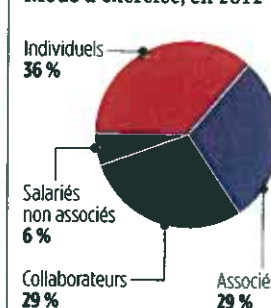
Un effectif en constante progression

Evolution du nombre d'avocats



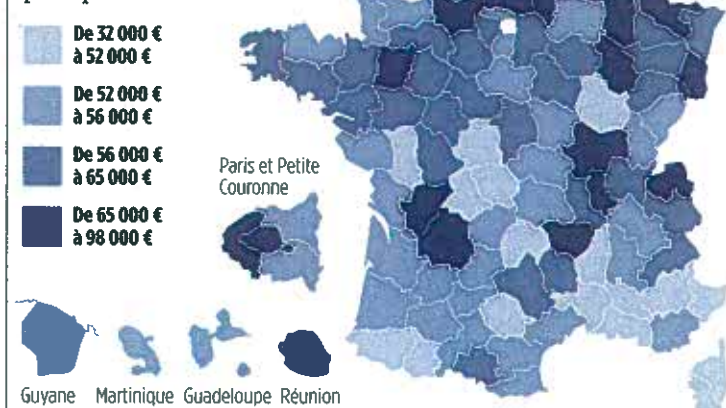
Une majorité d'indépendants

Mode d'exercice, en 2012



Nord-Sud, des revenus disparates

Revenus moyens en 2010 par département



L'Outre-mer séduit la profession

Les plus importants taux de croissance annuels moyens du nombre d'avocats par région sur dix ans



Sources : ministère de la Justice-DACS, CNB.

SPÉCIAL AVOCATS

■■■ routier, prophète en son domaine, a consacré sa thèse il y a plus de dix ans au permis à points. «*Le contentieux s'est multiplié et ce droit, considéré à l'origine comme mineur, génère une clientèle de plus en plus importante*», souligne l'avocat, qui occupe aussi le terrain sur la Toile avec son blog www.protegermonpermis.fr.

L'avocat ne serait pas digne de son titre sans cette capacité permanente à se réinventer. «*Notre profession, qui se développe en termes d'effectifs, de spécialisations et de compétences, doit s'adapter à l'évolution de la demande de droit*», assure Pascale Modelski, vice-présidente du CNB. Et, face à la déferlante d'offres juridiques sur la Toile, l'avocat est appelé à relever le défi en valorisant les autres attributs de sa panoplie que sont l'analyse et la stratégie. «*Les clients ne perçoivent plus la valeur intrinsèque du conseil juridique, a fortiori depuis que certains experts-comptables offrent une prestation juridique avec leurs abonnements*», relève Alain Marter, avocat à Chambéry et membre du CNB. Les activités juridiques subissent aussi le contrecoup des mutations économiques. «*D'une économie de l'offre juridique nous sommes passés à une économie des besoins. Le client, particulier ou entreprise, achète de moins en moins de "pièces détachées" et de plus en plus de solutions complètes et un "SAV". Devenu maître du jeu, il compare les services et attise la concurrence*», pointe l'étude du CNB.

Mais la profession doit encore composer avec un autre facteur : certains marchés comme le droit de la famille sont touchés par une abondance d'offres alors que d'autres, comme l'environnement, font face à une pénurie. Cette asymétrie se double d'une répartition géographique très inégale des avocats. Un sur deux est domicilié en Ile-

de-France et Paris affiche une densité de 954 avocats sur 100 000 habitants, contre 87 pour 100 000 à l'échelle nationale. Résultat : l'effectif s'érode. Un quart des femmes et un cinquième des hommes quittent le métier au bout de huit ans d'exercice. Même si certains, rattrapés par la nostalgie, y reviennent quelques années plus tard...

Alors, que sera l'avocat de demain ? «*Connecté*», jonglant entre télétravail, visioconférence et nuage informatique, l'avocat du futur est aussi celui qui aura su investir les nouveaux métiers ouverts à la profession. Ils sont déjà nombreux à s'être lancés comme mandataires en transactions immobilières. «*Cela consiste par exemple à rechercher un acheteur ou un locataire et à donner des conseils sur la validité d'une tran-*



Les avocats en colère

Un appel à la grève générale des audiences a été lancé pour le 4 octobre. En cause, la baisse du budget de l'accès au droit figurant dans le projet de loi de finances pour 2014 et, par ricochet, des indemnités versées aux avocats au titre de leurs missions d'aide juridictionnelle. «*Certains perdront ainsi 12 % de leurs ressources*», rappelle Myriam Picot, présidente de la commission «*Accès au droit*» du CNB.

saction, l'intérêt étant d'étendre la gamme de nos services et de percevoir un honoraire de résultat sur l'opération», explique Michel Vauthier, président-fondateur de l'Association des avocats mandataires en transactions immobilières.

Les avocats deviennent aussi fiduciaires, correspondants «*informatique et libertés*», mandataires d'artistes ou de sportifs, ou encore lobbyistes. «*On s'oriente vers une utilisation du droit de plus en plus offensive. Et les avocats ont naturellement leur place dans l'intelligence économique*», observe Pascale Modelski.

Arme médiatique. Ils sont d'ailleurs le mieux placés pour accompagner l'entreprise lorsqu'elle est amenée à collecter des informations sur ses salariés ou ses concurrents, afin de lui éviter une condamnation pour violation de la vie privée ou du secret des affaires. L'avocat utilise aussi les outils de la procédure pour déstabiliser un concurrent ou transformer l'environnement juridique de son client. «*Les avocats sont très impliqués pour faire évoluer la législation sur les données personnelles collectées sur Internet, à la demande des gros acteurs de la Toile*», explique Hugues Bouthinon-Dumas, professeur de droit à l'Essec et coauteur de «*Stratégies juridiques des acteurs économiques*»*.

D'autres méthodes combinent l'arme médiatique aux procédures judiciaires. Ainsi, dans l'affaire Bettencourt, «*il est vraisemblable que les conseils ont pris le risque d'utiliser une preuve obtenue de manière illicite – des enregistrements clandestins de conversations –, pour faire avancer la procédure pénale pour abus de faiblesse et obtenir la mise sous tutelle de Liliane Bettencourt*», devine Hugues Bouthinon-Dumas.

Véritable couteau suisse au service des intérêts les plus biscornus, la science juridique a un bel avenir devant elle. Hector, le héros de «*L'Iliade*», nous avait prévenus : «*Le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité.*» ■

* Collection «*Droit, management et stratégies*» (Larcier, 2012).

Ils deviennent aussi fiduciaires, correspondants « informatique et libertés », mandataires d'artistes, de sportifs, ou encore lobbyistes.

La femme, avenir du barreau ?

Vague. Pragmatiques, elles ont réussi à s'imposer dans un monde autrefois réservé aux hommes.

PAR LAURENCE NEUER

Les femmes ont-elles pris le pouvoir au barreau ? Certaines vous le disent tout net : « Appelez-moi "avocat" ! », et ce ne sont pas les moins féminines d'entre elles. Depuis 2009, elles sont majoritaires dans la profession (53 %). Et la croissance est exponentielle : chaque année, deux fois plus de femmes que d'hommes prêtent serment. « Le droit relève des matières littéraires, qui attirent plus les femmes, et le métier d'avocat est souvent un tremplin pour intégrer le service juridique d'une entreprise », explique Mustapha Mekki, professeur à l'université Paris-13.

Le domaine de prédilection de l'avocate est traditionnellement le droit de la famille. On la croise aussi souvent aux prud'hommes, aux audiences correctionnelles ou chez le juge des enfants. Mais les talons aiguilles des praticiennes foulent de plus en plus les enceintes feutrées du monde machiste des affaires boursières et financières. Ce qui leur fraie la voie ? Avant tout, leurs compétences. « C'est le seul et unique critère », assure Emmanuelle Barbara, chef du département de droit social du cabinet d'affaires August & Debouzy. L'ouverture sur le monde est également une pépite d'or sur un CV. Rhéa Christophilopoulos, *counsel* au cabinet anglo-saxon Freshfields, en est consciente : « Ma double culture franco-grecque a été un atout pour mieux intégrer la men-



Isabelle Aizpitarte, 49 ans
« Je cours pour évacuer le stress »

Mère de deux enfants, avocate généraliste, passionnée de course à pied.

talité d'un cabinet international. »

Dans le travail, ce n'est pas seulement la rigueur et l'application qui caractérisent la juriste. « Mes collaboratrices ont un regard plus pragmatique et plus complet sur les dossiers que leurs homologues masculins », apprécie Pierre François, associé du cabinet britannique Pinsent Masons LLP. En outre, elles perçoivent plus vite les contraintes du client. « Autant de qualités qui hissent les avocates au sommet de leur art. Et de la hiérarchie ! Les cabinets sont en effet de plus en plus nombreux à revendiquer une parité totale. « Nos clients anglo-saxons préfèrent

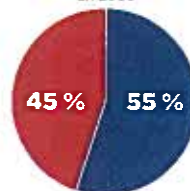
qu'il en soit ainsi », sourit Emmanuelle Barbara. Les associées sont même parfois majoritaires. C'est le cas du bureau parisien du cabinet anglo-saxon Bird & Bird, qui en compte 60 %. « Nous ne pratiquons aucune discrimination positive dans nos promotions internes ou recrutements externes. La femme associée est simplement le reflet de la réalité de notre profession », observe Marion Barbier, l'une des trois associées chargées du contentieux.

Les associées sont aussi très présentes dans le très chic domaine du droit de la propriété intellectuelle et de l'Internet. En revanche, ■■■

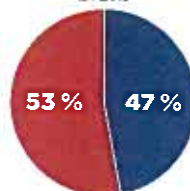
Elles ont passé la barre...
Répartition des effectifs



En 2000



En 2013



Du simple au double

Revenu annuel moyen sur l'ensemble de la carrière, en 2010



Sources : ministère de la Justice-DACS, CNBF.

SPÉCIAL AVOCATS



Carole Malinvaud, 50 ans
« Cette pluralité m'est nécessaire »

Mariée, mère de trois enfants, avocate associée du Cabinet Gide Loyrette Nouel, arbitre internationale, golfeuse.

■ ■ ■ les fusions-acquisitions – M&A – restent la chasse gardée des hommes. Anne Tolila est l'une des rares à s'être imposée dans ce secteur bagarreur aux fortes amplitudes horaires. Sa recette, hormis ses compétences ? « Je ne me suis jamais prise pour un homme. Au contraire, je considère que le rapport de forces est moins prioritaire que l'idée de faire aboutir un dossier », assure l'avocate, qui est l'une des trois femmes sur les onze associés du bureau parisien de l'américain Morgan Lewis.

En clair, la diva du barreau ne revendique pas d'être un homme comme un autre. Loin de surjouer l'autorité et la dureté, l'avocate d'affaires possède des armes redoutables dans la jungle des effets de manche. Féline et rigoureuse, aérienne et mordante, elle soigne son relationnel grâce aux réseaux et joue de son humour pour conjurer le stress. Au point que les cabinets d'affaires traditionnellement masculins redoublent d'efforts pour favoriser l'accession des femmes à des postes de pouvoir. « Chez Gide, nous avons mis en place des programmes destinés à accompagner la carrière des collaboratrices afin de



Rhéa Christophilopoulos, 35 ans

« J'ai participé au financement du stade de l'OL »

Counsel au sein du cabinet d'affaires internationales Freshfields. Conseille les banques et entreprises dans leurs opérations de financement.

s'assurer que les meilleures, qui le souhaitent, se présentent le moment venu à l'association », explique Carole Malinvaud, associée du cabinet.

Il était temps ! Car les statistiques nationales sont encore à la traîne, avec seulement 16,6 % d'associées, révèle *Juristes associés* dans son numéro spécial du 4 octobre consacré aux « femmes dans les cabinets d'avocats ». « A Paris, 60 % des collaborateurs sont des femmes ; elles représentent 83,4 % (contre 61 % en 2012) des collaborateurs en France. Ces statistiques sont à l'image de ce que l'on peut voir dans d'autres pays et notamment aux Etats-Unis. La profession se féminise, c'est un fait, mais

Catherine Glon, 54 ans
« Assister les plus vulnérables »

Deux enfants, avocate pénaliste, à l'origine d'une des rares associations d'aide juridique d'urgence pour les plus démunis en France.



les femmes progressent lentement au sein des états-majors, souvent par manque d'appétence pour des postes politiques », analyse Caura Barszcz, directrice de la publication. Et d'ailleurs, un quart d'entre elles quittent le métier au bout de huit ans, contre un cinquième des hommes.

C'est pour lutter contre cette situation jugée « malsaine » par le barreau de Paris que la commission Egalité a vu le jour en juin. Parmi ses missions : épinglez les mauvaises pratiques des cabinets. La bâtonnière en titre et vice-présidente de droit du CNB, Christiane Féral-Schuhl, y tient d'autant plus que, selon elle, les freins à l'égalité professionnelle sont souvent d'ordre culturel. « La profession oppose encore une grande résistance à la féminisation. Elle s'articule autour d'une mythologie du grand avocat, ce ténor au timbre gras, qui a du coffre et qui est gardien des traditions. L'image de la femme dérange », s'indigne-t-elle. Et l'auteure de « Ces femmes qui portent la robe »* de rappeler, au cas où cela nous aurait échappé, que dans le monde « la lutte pour les droits de l'homme passe aussi par les femmes »... ■

* Plon, 2013.

Destins de maîtres

Vocation.

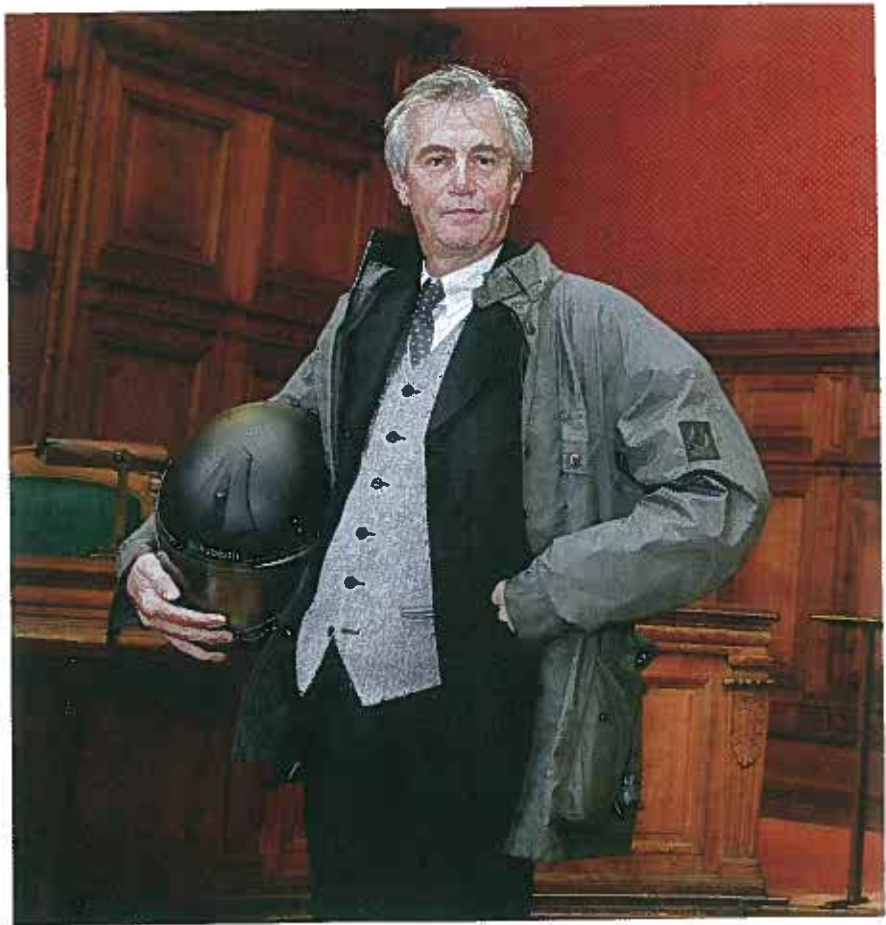
Venus d'horizons fort différents, ils ont choisi le droit. Portraits.

PAR LAURENCE NEUER

Et si un avocat en cachait un autre ? Ce métier aux potentialités infinies s'effeuille comme une liste à la Prévert. A côté du ténor dont la chair tout entière s'enivre de la défense, vogue, plus confidentielle, la jolie brune qui murmure à l'oreille des patrons. La grande famille du barreau s'honore aussi du militant qui défend les travailleurs et mitraille les plans sociaux, de l'orfèvre en montages financiers, de l'ingénieur en restructurations, de l'écologiste qui détricote les grands projets, de la médiatrice du conflit familial, de la secouriste des demandeurs d'asile et du blogueur qui met des mots sur les maux. Des hommes et des femmes qui, pour certains, ont épousé le droit après une première vie professionnelle.

Ils sont tous, quelle que soit leur casquette, animés de cette même foi qui se nomme conviction. Ils sont tous architectes d'une seule vérité, celle de leur dossier. Dépositaires des blessures et tourments de leurs clients, ils chassent le stress et s'évadent chacun à sa façon : par la musique, la course à pied, l'écriture, l'art, la trufficulture, le golf, le don de soi...

Voyage au pays de l'*advocatus*, celui qui, étymologiquement, est « appelé auprès de », une profession aux mille et un visages ■



Bruno Robin, 57 ans, Paris

« L'architecte des solutions innovantes »

Entre deux échappées à moto vers sa ferme périgourdine, où il peaufine la culture de la truffe, cet ancien directeur juridique d'un constructeur informatique devenu avocat d'affaires à Paris s'adonne à la « fiducie ». Il est l'un des premiers à avoir saisi la perche que la loi a tendue aux avocats pour se former à ce métier jusqu'alors réservé aux banques. Pour sa première opération de « fiduciaire », il reçoit virtuellement d'une entreprise en difficulté sa production de marchandises, qu'il affecte

à un fournisseur pour garantir sa ligne de crédit. Ainsi, en cas d'impayé, il vendra le stock et en reversera le prix au créancier. « *L'entrepreneur n'est pas pénalisé, puisqu'il ne se dessaisit pas de son bien, et le créancier dispose de la quasi-certitude d'être payé sans concours avec d'autres. Un chef d'entreprise familiale peut aussi par ce moyen organiser l'avenir de sa société en cas d'accident.* » Parmi les fiertés de ce saxophoniste amateur qui défie les mers à la voile : « *Avoir contribué à sauver Eurotunnel.* » ■ L.N.

SANDRINE ROUDEX POUR « LE POINT »

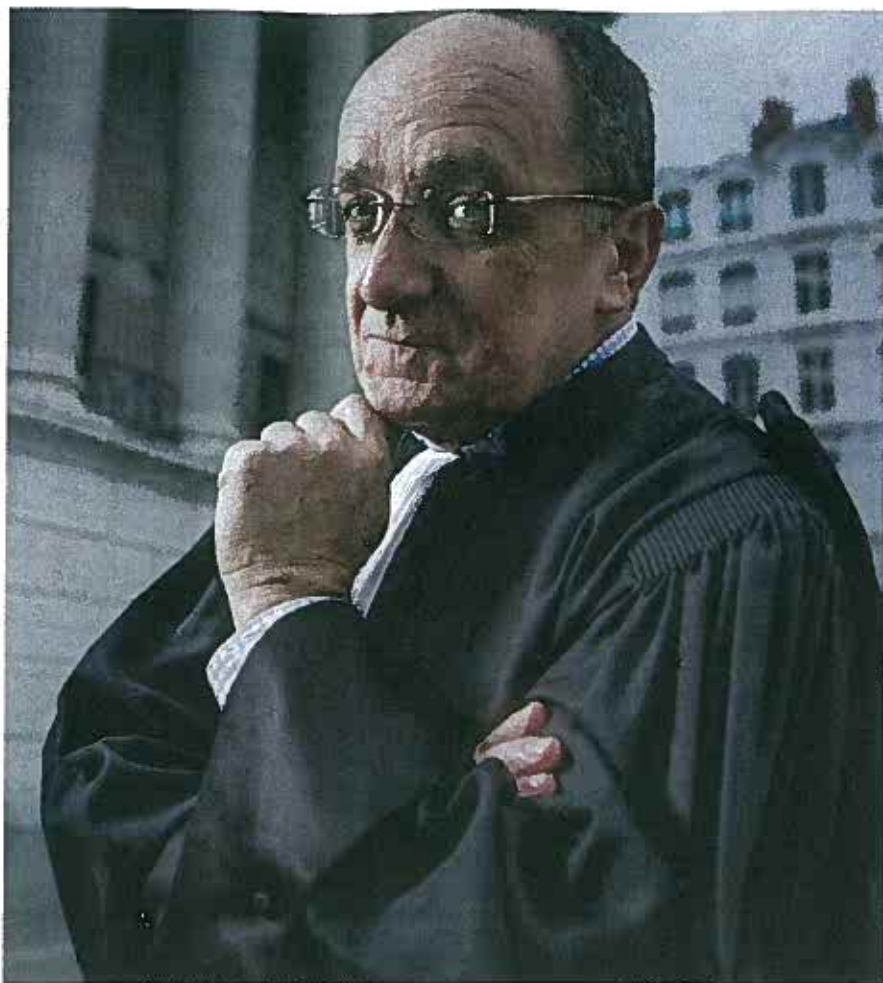
JULIEN FAURE/ARÉA PHOTO - VINCENT BONICELLI/ARÉA PHOTO

Gilles Devers, 57 ans, Lyon

« Le droit au service de la santé »

Son poste d'infirmier psychiatrique lui laissait ses matinées libres, alors il s'est mis à fréquenter les bancs de la fac de droit avec l'idée de devenir directeur d'hôpital. Cinq ans plus tard, c'est en fait au barreau de Lyon que s'inscrit l'infirmier Gilles Devers.

Aujourd'hui, M^e Devers a réussi à faire la synthèse entre ces deux vies professionnelles. Spécialisé en droit de la santé et droit social, il est l'avocat des hôpitaux psychiatriques du Vinatier et de Saint-Jean-de-Dieu, mais aussi d'associations de patients et de l'ordre des pharmaciens. Enseignant à Lyon-3, il est également l'auteur de huit ouvrages juridiques sur le droit de la santé qui font référence. Bref, un avocat heureux qui confie quand même : « J'ai gardé le virus de l'hôpital... si je m'écoutais, j'irais encore faire des gardes ! » ■ CATHERINE LAGRANGE



Mahasti Razavi, 44 ans, Paris

« La force tranquille »

Lorsqu'on se prénomme Mahasti, on a forcément le regard velours et la grâce féline. On évolue dans l'univers très prisé des technologies de l'information. Et on s'investit dans le recrutement des nouvelles âmes qui apporteront leur pierre au cabinet. D'autant que, lorsque la belle Iranienne évoque l'harmonie qui doit présider au « projet d'entreprise », elle sait de quoi elle parle : voilà seize ans qu'elle y fait son chemin jusqu'à devenir associée du cabinet, qui compte 25 asso-

ciés – dont 8 femmes – sur 115 avocats. Mais d'où Mahasti tient-elle son secret ? De son « sens inné de l'hospitalité » et de son « ouverture culturelle » aux autres, confie-t-elle. C'est là le socle de sa force tranquille. « Je ne me force pas, je suis dans une logique de construction », glisse-t-elle avec un sourire coquet. Ce « supplément d'âme », elle le met à profit au quotidien pour envoyer de « belles ondes » à ses clients, qui se nomment, entre autres, Microsoft et Nike ■ L. N.





« La peine doit aussi s'apprécier selon la vérité personnelle de chacun. »

Philippe Van der Meulen

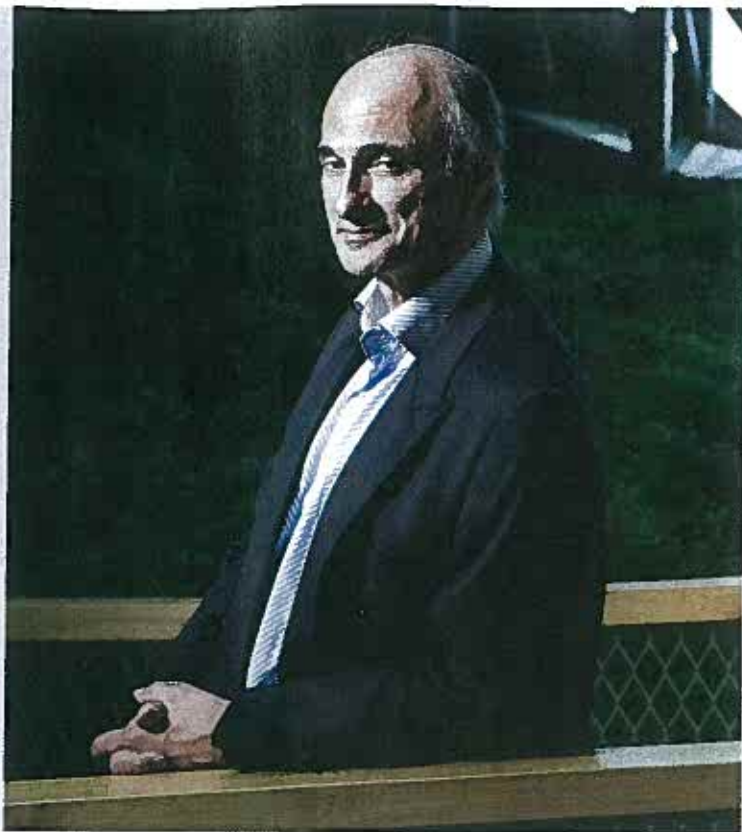
Philippe Van der Meulen, 60 ans, Paris
« Il faut aimer les gens »

Il a la défense chevillée au corps. Et l'humain vissé dans le cœur. « Pour exercer ce métier, il faut aimer les gens », assure de sa voix épaisse l'avocat qui défend notamment Smaïn Aït Ali Belkacem, l'un des auteurs des attentats de Paris en 1995, à nouveau poursuivi pour une tentative d'évasion. Du haut de ses trente-cinq ans de métier, Van der Meulen est mû par cette incurable ivresse : défendre l'indéfendable, transcender le droit pour le mettre au service de ses clients. « L'expérience m'a appris que tout peut s'expliquer, assure le ténor parisien, hé-

ritier d'une double culture belge et italienne. On ne peut pas réduire l'homme que l'on juge aux faits qu'on lui reproche, et la peine qu'il mérite doit aussi s'apprécier selon sa vérité personnelle. » Alors, il tord le cou aux préjugés qui polluent les relations humaines. Reste un bémol, presque un regret : « Avoir trahi une tradition familiale d'artistes peintres depuis des siècles. » A sa façon, il est lui aussi un artiste. Du verbe, de l'éloquence, de la rhétorique. Et l'inspiration qui guide son pinceau se nomme « conviction » ■ L. N.

Etienne Tête, 57 ans, Lyon « De l'hosto au barreau »

La vocation médicale, il l'a toujours eue. C'est donc tout naturellement qu'il devient médecin, gynécologue-obstétricien hospitalier. Puis le militant écologiste se lance dans la politique. Il décroche un mandat à Caluire puis, en 1989, un siège dans l'opposition au Grand Lyon présidé par Michel Noir, et enfin un siège au conseil régional. « A l'époque, il n'y avait pas de droit de l'environnement ni d'avocats en droit public, explique Etienne Tête, on était donc obligé de se débrouiller tout seul. » Le nouvel élu potasse les manuels de droit et les codes, engage des procédures. Et gagne ! Contre Michel Noir, en faisant casser la concession du périphérique nord de Lyon (TEO) signée avec Bouygues. Et contre Charles Millon, dont il fait annuler l'élection. Après dix ans d'exercice, le gynéco lâche l'hôpital. Il est accepté en master 2 de droit public et s'inscrit au barreau en 2010. Etienne Tête vit son nouveau métier comme le prolongement de son engagement politique. L'avocat a déposé pas moins de 33 recours et retardé de six ans le projet de grand stade de l'OL ■ C.L.



JULIEN FAURE/RÉA POUR « LE POINT » - SANDRINE ROUDEIX POUR « LE POINT »

Mélanie Le Verger, 35 ans, Rennes « Défenseur du droit d'asile »

Attirée dès son plus jeune âge par le vaste monde, Mélanie Le Verger est devenue tout naturellement une spécialiste de la défense des demandeurs d'asile venus de tous horizons. Une voie choisie après avoir travaillé trois ans au sein de l'association France Libertés pour des missions auprès des Kurdes de Turquie ou à la frontière birmano-thaïlandaise. Titulaire d'un diplôme de « psychologie interculturelle », elle se voit comme un médiateur entre les cultures occidentale et étrangères, auprès de personnes qui n'ont souvent pas la moindre notion du mode de vie européen et que la seule vue d'une robe noire peut terroriser ■ PIERRE-HENRI ALLAIN

SPÉCIAL AVOCATS



Jean-Yves Moyart, 46 ans, Lille « Maître ès mots »

Enfant, sa vocation naquit d'une BD western de Derib, « L'homme qui croyait à la Californie », histoire d'un avocat des causes perdues. Dans son lumineux bureau lillois, aux tables en verre, Jean-Yves Moyart a tapissé les murs de planches de BD encadrées. Des BD, il en accumule 3 200 dans son loft. A 46 ans, il vient de gagner son onzième acquittement, aux assises du Nord. « J'ai fondu en larmes. » Sous son pseudo Maître Mô, ce fils de professeurs de lettres classiques a publié « Au guet-apens » à La Table ronde, désormais en poche Folio : un recueil de nouvelles né de son blog, maitremo.fr, chroniques judiciaires emplies de destins brisés. « Je me sens privilégié, alors je dois aider des gens qui ne savent pas s'exprimer... » ■ GEOFFROY DEFRESNES

Jean-Louis Borie, 57 ans, Clermont-Ferrand « L'avocat des plus faibles »

Il est un peu le Robin des bois des avocats. Jean-Louis Borie, installé à Clermont-Ferrand, demeure à 57 ans l'une des meilleures références nationales dans le domaine du droit social et du droit des étrangers. Son credo ? « La défense des plus faibles ! » « Quand j'ai commencé, en 1977, les confrères me regardaient de haut. J'étais l'avocat des pauvres », raconte-t-il. Depuis, les choses ont bien changé. A la tête d'un cabinet de sept associés, son quotidien est fait de lutte contre les plans sociaux et de défense de sans-papiers. Avec à la clé quelques belles victoires et la reconnaissance de ses pairs. Bâtonnier de l'ordre en 1999 et 2000, M^e Borie a également été président du Syndicat des avocats de France. « Ce métier correspond à un engagement personnel dans la société civile, au service des causes les plus délicates. » Un principe qui sonnerait presque comme une revendication ! ■ GENEVIÈVE COLONNA D'ISTRIA



Anne-Marie Civilise, 64 ans, Bordeaux « La passionaria du patrimoine »

Anne-Marie Civilise a des airs de Barbara : grande, fine, cheveux de jais et débit de voix mitraillette. La chanteuse enjolivait les mots, l'avocate à la cour d'appel de Bordeaux fait chanter le patrimoine ancien ou contemporain. Elle a « *adoré ses études d'histoire de l'art* » et affirme avoir plus d'amis historiens et artistes qu'avocats. Mais, un jour, il lui a fallu « *gagner sa vie* ». Ça sera le barreau de Bordeaux et un cabinet en associa-

tion avec l'ex-président départemental de la Ligue des droits de l'homme et ex-bâtonnier, Bertrand Favreau. A la tête de l'association Renaissance des cités d'Europe depuis 1987, elle fait aimer le patrimoine bâti et naturel de jour comme de nuit avec ses Nuits du patrimoine. Mais cette femme fougueuse est aussi la première à dire que « *l'atmosphère d'une ville est aussi importante que son histoire et ses monuments* » ■ CLAUDIA COURTOIS



Anne-Marie Civilise a plus d'amis historiens et artistes qu'avocats.

Attention aux braconniers du droit !

Arnaque.

Les faux avocats grouillent sur le Net. Des pièges à portée de clic...

PAR LAURENCE NEUER

Est-ce que le low cost était l'avenir du droit ? C'est en effet ce que plusieurs sites aux promesses chimériques font miroiter aux internautes. Les bradeurs de services juridiques rivalisent d'offres du type « Divorce à 299 euros », « 39,90 euros pour une réponse à votre question », « Saisir le juge en ligne pour 99,90 euros », etc. Mais attention, prévient M^e Patrick Barret, « les sites qui proposent ce genre de services, et que nous surnomons les "braconniers du droit", ne donnent aucune garantie de fiabilité et de compétence, même s'ils prétendent s'adosser sur une équipe de "juristes" ou d'"experts" ». Autrement dit, l'internaute qui mord à l'hameçon le fait à ses risques et périls. Qu'il n'envisage pas, plus tard, de traîner son interlocuteur devant le bâtonnier : le chef de file des avocats sera aux abonnés absents.

Pourtant, certains y ont cru ! Ceux-là mêmes qui, confrontés au besoin impérieux de connaître « leur » droit, ignoraient que la science juridique ne s'improvise pas plus que l'art médical. « On ne va pas confier sa santé à un ami qui prétend avoir des compétences en médecine parce qu'il a des notions d'anatomie », souligne un membre de la commission d'Exercice du droit du Conseil national des barreaux.

PARDON DE VOUS INTERROMPRE, MAÎTRE, MAIS POUR LE SÉRIEUX DES DÉBATS, LA COUR NE SAURAIT TROP VOUS RECOMMANDER DE PARTAGER LA ROBE AVEC UN CONFRÈRE AU GABARIT, PEUT-ÊTRE, D'AVANTAGE EN RAPPORT AVEC LE VÔTRE !



Résultats, les justiciables piégés se sont retrouvés avec des miettes d'informations, voire rien du tout. « Les victimes s'étonnent de ne plus avoir de nouvelles du site ou d'être "renvoyées vers des avocats" après avoir payé », constate-t-on sur la messagerie dédiée du barreau de Paris garantie@avocatparis.org.

Or, rappelle Myriam Lasry, membre du conseil de l'ordre des avocats de Paris, chargée de l'exercice illégal, « les justiciables ne peuvent même pas compter sur l'assurance professionnelle, inexistante, de ces sites ».

Pourtant, identifier ces contre-facteurs du droit dans la jungle de la Toile n'est pas à la portée de tous. Leurs vitrines arborent les habits de la justice et, tel un défi cynique à la lenteur congénitale des procédures, certains jouent les ambulanciers juridiques en se parant de l'étendard « SOS ». Ce qui doit mettre le chaland aux aguets, c'est la publicité grossière des coûts mis en avant par ces sites. « L'information juridique et le conseil gratuit sur Internet sont autorisés, précise en effet M^e Barret. En revanche, le conseil personnalisé et payant est réservé aux professions réglementées que sont notamment les avocats, les professeurs agrégés ou les notaires. » Et c'est précisément dans cette zone grise entre la mise à disposition d'informations juridiques et la consultation personnalisée que slaloment les braconniers tout en profitant d'une faille dans la législation : « L'absence de définition légale de la "consultation juridique" », décrypte le professeur de droit Christophe Jamin dans *La Semaine juridique*.

Racoleur. Ainsi, l'ancienne « conciergerie juridique », pilotée par une juriste titulaire d'un DESS de droit des affaires et diplômée de HEC, proposait une palette de services personnalisés : consultations à distance « sous 24 heures », « formalités, contrats, procédure de redressement judiciaire », etc. Mais le site a dû plier bagage. Un an après sa mise en ligne, le tribunal



Petite histoire de la robe

«[Aristide] Briand, dit-on, avait deux robes: l'une, usée, déchirée, qu'il enfilait quand il plaiderait pour les syndicats, l'autre pour les grandes affaires» (Roland Dumas, «Les avocats», 1977, Grasset). La robe d'avocat, c'est toute une histoire! L'usage de remplacer les vêtements courts par des robes longues nous vient d'Italie vers l'an 1100. Et c'est une ordonnance royale de 1540 qui impose aux gens de justice de porter ce costume d'audience dérivé de la soutane du religieux. Un capuchon appelé «chaperon» la complète, pour se préserver de la pluie ou du froid. Elle tombe jusqu'au sol et on la porte même dans la rue et pour rendre visite à ses clients, car elle symbolise le sacerdoce du métier d'avocat. Au XVII^e siècle, on l'agrémente d'un rabat qui deviendra un siècle plus tard la «cravate», en référence au linge blanc que les soldats croates portaient

autour du cou. Supprimée à la Révolution, la robe revient avec la loi du 2 nivôse an XII. Mais elle n'admet pas toutes les coquetteries pileuses. Les gens de robe du XIX^e siècle ne pouvaient pas porter la barbe ou la moustache, mais seulement des favoris «taillés en buisson». Depuis, la robe s'est raccourcie et ce qu'elle cache importe peu. Elle se nomme, au gré des humeurs, la «fonctionnelle», la «caresse» ou l'«impétueuse». Et se décline en panama, faille, serge, microfibre ou laine, selon qu'on la préfère légère ou soyeuse, infroissable ou douillette... Ou même fantasque, grâce aux rabats à gros flocons imaginés par certains costumiers. Avis à ceux qui se glissent dans son étoffe pour leur première plaidoirie: l'usage veut que l'on meure dans la troisième robe de sa carrière. Ce qui laisse le temps de cultiver les «flots d'éloquence de ses manches oratoires», comme dit le calembour! ■ L.M.

de Nanterre lui a enjoint d'arrêter son activité, sous astreinte de 1 000 euros par jour. Plus ouvertement racoleur, le site «stopPV» a été condamné à une amende pour démarchage, usurpation de titre, exercice illégal de la profession d'avocat et pratique commerciale trompeuse. D'autres services mettent en avant leur expertise dans le domaine de l'assurance pour vendre leurs services aux justiciables. L'un d'entre eux, géré par un ancien courtier d'assurances, proposait une assistance personnalisée aux victimes d'accidents de la circulation en vue de la liquidation de leur préjudice. Il a dû, lui aussi, capituler.

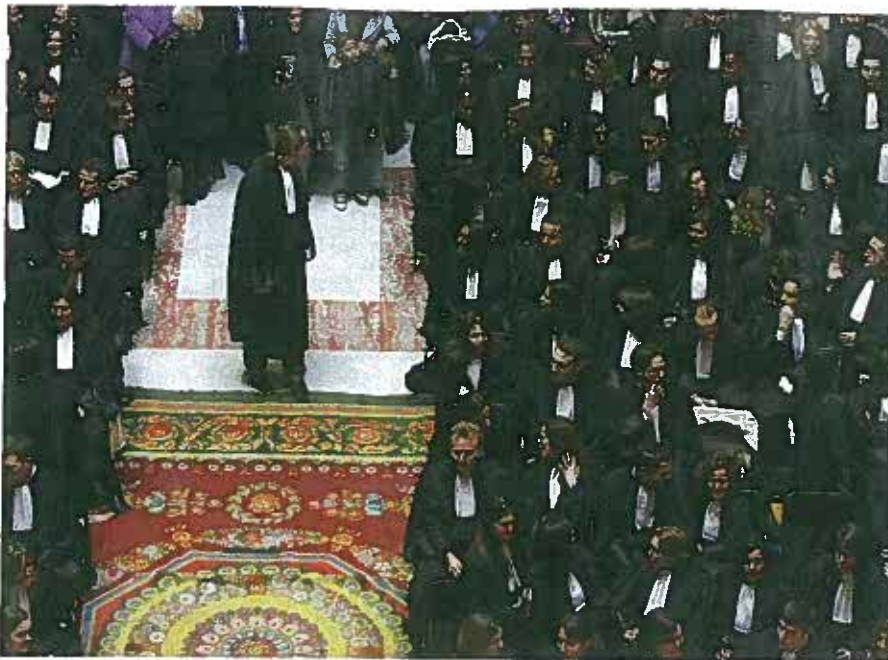
Et les procès continuent de pleuvoir. Comme celui visant «Divorce Discount». Ce site qui prétend être le «numéro 1 du divorce en France» propose des divorces par consentement mutuel à un «tarif inférieur» au tarif obtenu «directement». En outre, il affirme mensongèrement s'appuyer sur des avocats. «Ce site

fait du démarchage illicite et propose une prestation juridique par personne interposée, ce qui est interdit», explique M^e Odile Belinga, qui assiste le CNB dans la procédure. Autre dénomination qui agresse de front la profession, Avocat.net propose un service de mise en relation avec des avocats dans différents domaines (divorce, permis de conduire, licenciement). «*Ce site est exploité par une société commerciale qui n'est pas avocat et ne peut donc en usurper le titre»,* assure Gautier Kaufman, qui poursuit ladite société au nom du CNB en vue d'obtenir la nullité de la marque et la radiation du nom de domaine.

Prison. Mais l'offensive menée par les barreaux va monter d'un cran. «*Le CNB s'est battu pour que les sanctions pénales soient alourdies. Actuellement, l'exercice illégal de la profession de podologue est plus lourdement réprimé que celui d'avocat, passible d'une simple peine d'amende»,* s'indigne M^e Barret. Alors, avis aux

pirates du droit! La future loi sur la consommation prévoit de sanctionner l'exercice illégal du droit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Cette sanction devrait aussi décourager les sites pratiquant la réduction de coûts, à propos desquels le CNB vient d'obtenir une victoire qualifiée d'historique. La cour d'appel de Paris a, le 18 septembre 2013, enjoint au groupe Alma Counselling de cesser son activité consistant à proposer à ses clients d'identifier les «coûts juridiquement infondés» dans le cadre de son audit sur la «tarification du risque accident du travail». En effet, soulignent les juges, la «prestation juridique proposée ne se borne pas à une simple information documentaire mais tend à analyser une situation juridique, interpréter les normes applicables et concourir à la prise de décision du client». Et ces missions relèvent bel et bien du domaine réservé des avocats. La croisade des avocats contre les braconniers du droit se poursuit, visant des sites de plaidoiries clés en main ou offrant de saisir le juge en un clic. De son côté, la Direction de la concurrence et de la répression des fraudes mène l'enquête ■

La science juridique ne s'improvise pas plus que l'art médical.



Honoraires mode d'emploi

- Les honoraires sont libres. Ils peuvent être fixés au temps passé, en fonction du taux horaire pratiqué par l'avocat, ou au forfait, pour l'ensemble de la prestation.
- Leur montant varie selon la situation financière du client, la difficulté de l'affaire, la notoriété de l'avocat et les frais généraux du cabinet, notamment. S'y ajoute la TVA, au taux de 19,6%.
- L'avocat peut aussi convenir avec son client d'un honoraire de résultat

- fixé en pourcentage des sommes récupérées en justice ou dans le cadre d'une négociation. Cet honoraire de résultat n'est autorisé que s'il s'ajoute aux honoraires de travail (le pacte de quota litis est interdit).
- L'abonnement annuel se pratique notamment avec les sociétés pour lesquelles l'avocat effectue la rédaction et le dépôt de toutes les déclarations fiscales de l'année.
- Les honoraires sont versés selon l'échéancier convenu d'un commun

accord. L'usage veut que l'avocat perçoive une provision sur honoraires, notamment s'il engage des frais (expertise, déplacements, frais d'hébergement...).

- Les honoraires sont dus quelle que soit l'issue du procès. Car le client rémunère un travail, non un résultat.
- L'avocat n'a pas le droit d'être rémunéré pour les affaires qu'il apporte à ses confrères.
- S'il veut contester les honoraires, le client doit saisir le bâtonnier (1). Celui-ci se bornera à estimer la valeur et l'utilité des diligences effectuées. Son rôle n'est pas d'apprécier la qualité du travail de l'avocat.
- L'avocat souscrit une assurance qui le couvre contre ses fautes professionnelles. En pratique, l'assurance joue très rarement.
- Attention ! Il ne faut pas confondre les honoraires de l'avocat avec les frais occasionnés par la procédure (voyages, expertise...) remboursés par le client sur justificatifs ou avec les « dépens » (frais d'huissier, frais d'enquêtes sociales, etc.).
- Les dépens sont supportés par la partie qui perd le procès. Le perdant peut aussi être condamné à rembourser une partie des frais d'avocat de la partie adverse (article 700 du Code de procédure civile).
- De nombreux cabinets présents sur Internet disposent d'un onglet « honoraires » affichant leur politique en la matière ■ L.M.

1. Chef de l'ordre et porte-parole des avocats inscrits dans son barreau.



Pour en savoir plus
sur l'histoire de la profession,
de ses acteurs, de ses symboles

Musée du Barreau de Paris, renseignements et prise de rendez-vous : Service Patrimoine, Archives et Musée, 11, place Dauphine, 75053 Paris Cedex 01.
Tél. : 01.44.32.47.48 / 01.44.32.49.00.

PETITE BIBLIOGRAPHIE

« Les dessous de la robe », de David Forest, Gautier Kaufman et Jérôme Meyer-Bisch (Lextenso Editions, Gazette du Palais, 2012). Promenade buissonnière dans l'arrière-cour du palais de justice.

« Secrets d'avocats », d'Eric Merlen et Frédéric Ploquin (Fayard, 2012). Confidences des avocats les plus médiatisés : qui croisent-ils ? Comment gèrent-ils leur image ? Pourquoi s'étripent-ils ?

« De mon propre aveu » : souvenirs et rêveries de Jacques Vergès (Pierre-Guillaume de Roux, 2013).

« Les grandes plaidoiries des ténors du barreau », de Matthieu Aron (Jacob-Duvernoy) et le tome 2 aux Editions Pocket, 2013.

« Avocats, le verbe et la robe » : ouvrage collectif rédigé par des avocats sur leur vocabulaire, leurs symboles, leur déontologie, leur histoire, etc. (Prat, 2009).

« Convaincre. Dialogue sur l'éloquence », de Jean-Denis Bredin et Thierry Lévy (Odile Jacob, 1997).

« Le Monde : les grands procès (1944-2010) » : comptes rendus judiciaires des plus grands chroniqueurs de l'époque (Les Arènes).